

A2CA INVEST
Société par actions simplifiée
Capital social de 2 986 503 euros
Siège social : 3 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX
R.C.S. NÎMES 981 349 509
(ci-après la « Société »)

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024
- BILAN – COMPTE DE RESULTAT – ANNEXES –

Certifiés conformes

Le Président
AMBITION
P/O Alain CONIL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text identifying the President.

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2024 10mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	1 0 5 5 2 3 1		1 0 5 5 2 3 1
Chiffre d'affaires NET	1 0 5 5 2 3 1		1 0 5 5 2 3 1
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 3 4 8 0 0
Autres produits			1
Total des Produits d'exploitation (I)			1 1 9 0 0 3 2
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			1 1 5 7 1 7 2
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 6 0 4 8
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			0
Total des Charges d'exploitation (II)			1 1 7 3 2 2 0
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 6 8 1 2
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/202410mois
Produits financiers	
Produits financiers de participations (3)	160000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	71465
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	1671465
Charges financières	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	323791
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	323791
2. Résultat financier (V-VI)	1347674
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1364486
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Total VII	
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27279
Total VIII	27279
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27279-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	2861497
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1524289
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1337207

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		30/09/2024 10mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	14 325 457		14 325 457
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	14 325 457		14 325 457
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	427 960		427 960
	Autres créances	2 378 256		2 378 256
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	362 446		362 446
	Charges constatées d'avance (3)	1 487		1 487
	Total III	3 170 149		3 170 149
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	118 752		118 752
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 614 358		17 614 358

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		30/09/2024	10mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	2 986 503	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 121 987	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 337 207	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	27 279	
	Total I	7 472 976	
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS			
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles	9 389 -	
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	9 500 000	
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	16 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	563 444	
	Dettes fiscales et sociales	71 327	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	10 141 382	
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 614 358	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 712 168

ANNEXE

Exercice du 06/12/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 614 358.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 055 230.96 Euros et dégagant un bénéfice de 1 337 207.39 Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 06/12/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société A2CA a acquis 100% des parts de la SAS RESMA et de la SAS PALKIT.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 06/12/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			14 325 457
TOTAL			14 325 457
TOTAL GENERAL			14 325 457

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			14 325 457	14 325 457
TOTAL			14 325 457	14 325 457
TOTAL GENERAL			14 325 457	14 325 457

Etat des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers				27 279	
TOTAL				27 279	
TOTAL GENERAL				27 279	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		16 047	16 047	

ANNEXE

Exercice du 06/12/2023 au 30/09/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	427 960	427 960	
Taxe sur la valeur ajoutée	190 792	190 792	
Groupe et associés	2 187 465	2 187 465	
Charges constatées d'avance	1 487	1 487	
TOTAL	2 807 703	2 807 703	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	9 389	9 389		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 500 000	1 070 786	4 283 143	4 146 071
Fournisseurs et comptes rattachés	563 444	563 444		
Taxe sur la valeur ajoutée	71 327	71 327		
Groupe et associés	16 000	16 000		
TOTAL	10 141 382	1 712 168	4 283 143	4 146 071
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 500 000			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	329 806
Total	329 806

ANNEXE

Exercice du 06/12/2023 au 30/09/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
FAE BONUS RESMA	197 884
FAE BONUS PALKIT	131 922
Total	329 806

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 806
Total	329 806

ANNEXE

Exercice du 06/12/2023 au 30/09/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FNP BONUS AMBIT°	329 806
Total	329 806

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 487
Total	1 487

ANNEXE

Exercice du 06/12/2023 au 30/09/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ASSURANCE-VIE	1 487		
Total	1 487		

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	118 752	
Total	118 752	

A2CA INVEST
Société par actions simplifiée
Capital social de 2 986 503 euros
Siège social : 3 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX
R.C.S. NÎMES 981 349 509
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUILLET 2024

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 337 207 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat de l'exercice 1 337 207 euros

AFFECTATION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 337 207 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat de l'exercice 1 337 207 euros

AFFECTATION

- Au poste « autres réserves » : 1 337 207 euros

Le poste « autres réserves » se trouvera porté, après affectation à la somme de 1 337 207 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 472 976 euros.

.../...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
AMBITION
P/O Monsieur Alain CONIL



Victorin



A2CA INVEST

S.A.S au capital de 2.986.503 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2.986.503 €
R.C.S NÎMES 981 349 509

3 AVENUE DE LA FONTANISSE
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A2CA INVEST SAS
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 2.986.503 €
R.C.S Nîmes 981 349 509

A l'Assemblée générale de la société A2CA INVEST,

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de la constitution de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2CA INVEST relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 6 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de la Présidente.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 14 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
Victorin



GUILHEM BLANC
Associé

Comptes annuels au 30 septembre 2024

A2CA INVEST SAS
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 2.986.503 €
R.C.S Nîmes 981 349 509